

Rapport annuel

2019

**Conseil de quartier
de Lac-Saint-Charles**

RAPPORT ANNUEL 2019

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	3
PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAC-SAINT-CHARLES	4
La mission du conseil de quartier	4
La composition du conseil de quartier	4
Le territoire du conseil de quartier	5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
BILAN 2019	6
ACTIVITÉS	6
FINANCEMENT	7
INVESTISSEMENT INSCRIT AU PQI 2020-2024	7
CONCLUSION	8
ANNEXE I — ÉTATS FINANCIERS	9
ANNEXE II — TABLEAU DES RÉOLUTIONS	10

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Carte du quartier5

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Liste des membres du conseil pour l'année 20194

MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2019 a été marquée par une réussite : le nouvel arrêt obligatoire à l'intersection des rues Delage et Grande-Ligne. Le conseil de quartier a travaillé pendant plusieurs années sur cette demande et la population semble très satisfaite de l'apport en sécurité que cela procure.

Un second dossier a particulièrement retenu l'attention : la demande de dérogation d'un citoyen pour mettre en place un chenil dans le quartier. Deux séances publiques ainsi que deux sessions de travail à huis clos ont eu lieu. Les citoyens ont pu se faire entendre auprès de la Ville et du conseiller municipal. Le conseil de quartier a informé le public, via la plateforme Facebook, de l'évolution de la demande de dérogation ainsi que des dates des séances de consultation au conseil de quartier mais aussi au conseil d'arrondissement, là où ce type de demande de dérogation se fait approuver. Ces efforts ont permis de maximiser la participation citoyenne auprès des instances de la Ville. À la fin de l'année 2019, le projet était retiré et une nouvelle version devrait être soumise pour consultation publique au printemps 2020.

La relation avec le conseiller municipal s'est beaucoup détériorée en 2019. Avec une présence à seulement 2 des 9 séances publiques tenues, un engagement à installer un système de pointage numérique à la salle de quilles non tenu, le projet du parc Kriegoff budgété au dernier PTI annulé sans explication formelle et finalement, le remplacement de la piscine reporté d'un an au profit d'un autre quartier alors que nous attendons cet investissement depuis 2017. Les déceptions ont donc été nombreuses et, pour un quartier nécessitant un renouvellement important de ses infrastructures, les attentes du conseil envers la Ville et le conseiller sont grandes.

Une importante inégalité se fait sentir entre les investissements pour la protection du Lac-Saint-Charles et les investissements dans les infrastructures qui desservent les citoyens du quartier, soit ceux qui protègent ce dit lac. Par exemple, la Ville refuse d'investir, à court, moyen ou long terme, dans un système de pointage numérique de la salle de quilles du centre PEB, estimé entre 25 000 \$ et 50 000 \$. Par contre, elle procède à l'achat, avant même que la mise en vente du terrain soit rendue publique, d'une entreprise de recyclage automobile pour la somme de 1 900 000 \$ afin de protéger le bassin versant. Le problème n'est évidemment pas la protection de l'environnement, mais plutôt que la Ville refuse des investissements ~~qui leurs sont~~ semblant insignifiants au niveau budgétaire alors qu'ils sont en mesure de mobiliser d'importantes sommes d'argent pour des investissements imprévus. Avec plus de 8,0 M \$ versés annuellement en taxes, dont 1,8 M\$ versés pour les services d'aqueduc-égout et matières résiduelles, le quartier devrait voir un minimum d'investissement annuellement. Autrement, ces taxes financent des projets ailleurs, alors que nous avons des besoins criants ici, ce qui est inacceptable.

Le conseil refuse de considérer les investissements en protection environnementale comme des investissements pour les citoyens du quartier. Nous représentons à peine 3% de la population desservie par ce réservoir d'eau potable et les dépenses effectuées ne règlent en rien les problèmes de criminalité, de pauvreté et d'infrastructures publiques désuètes.

Finalement, je tiens à remercier les bénévoles membres du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles pour leur implication et leur dévouement qui nous a permis de faire du progrès au cours de l'exercice 2019-2020.

Mathieu Des Roches, président

PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAC-SAINT-CHARLES

Le conseil de quartier de Lac St-Charles constitue l'un des cinq conseils de quartier formant le territoire de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Les quatre autres étant les conseils de quartier de Châtel, Loretteville, Saint-Émile et Val-Bélair.

Les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, deux périodes de questions et commentaires sont réservés aux citoyennes et citoyens du quartier.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier sont à l'écoute de vos préoccupations et de vos suggestions. Les réunions ont lieu le deuxième mardi du mois au centre communautaire Paul-Émile-Beaulieu situé au 530, rue Delage. Les dates des réunions et les sujets traités sont confirmés dans le journal municipal et sur le site Internet de la Ville (www.ville.quebec.qc.ca) sur la page dédiée au conseil de quartier.

La mission du conseil de quartier

Le conseil de quartier Lac St-Charles est un organisme à but non lucratif, créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et citoyens du quartier. Il est inscrit au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1162983317 depuis le 11 mai 2005.

L'énoncé de mission des conseils de quartier est le suivant :

« Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. »

La composition du conseil de quartier

Le conseil d'administration (c.a.) du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles est composé des personnes suivantes au cours de l'année :

Tableau 1 Liste des membres du conseil pour l'année 2019

Après l'assemblée générale 2019	
Mathieu Des Roches	Président
Michelyne Saint-Hilaire	Vice-président
Marie-Reine Gauthier	Secrétaire
Alain Anctil	Trésorier
Denis Des Roches	Administrateur
Ludovic Lorrin	Administrateur

Le *Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier* (R.R.V.Q., chap. F-1) prévoit que le c.a. est composé de 11 personnes et que le quorum est de cinq (5) :

- Huit (8) élus (quatre [4] hommes, quatre [4] femmes) et
- Trois (3) personnes cooptées par les membres du c.a.

La durée des mandats électifs est de deux (2) ans et leur échéance alterne afin d'assurer une certaine continuité. Les personnes cooptées le sont pour un (1) an. Tous les mandats peuvent être renouvelés.

Le territoire du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles a juridiction sur le territoire identifié sur la carte à la Figure 1.

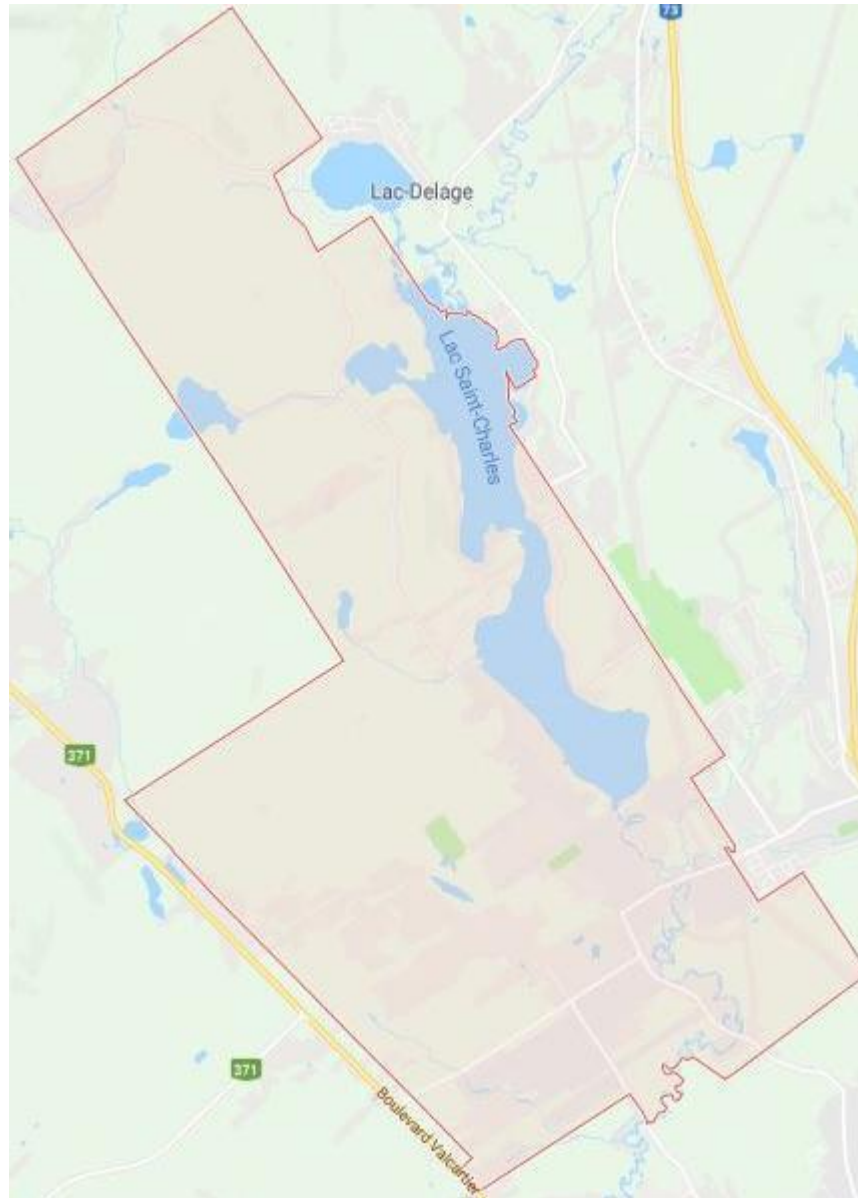


Figure 1 Carte du quartier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le territoire du quartier fait partie du district de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile. Le conseiller municipal du district, Monsieur Steeve Verret, est membre d'office du c.a. sans droit de vote.

BILAN 2019

ACTIVITÉS

Les assemblées ordinaires ont habituellement lieu chaque 2^e mardi du mois, sauf en période estivale. Elles sont annoncées sur le site Internet de la Ville, ainsi que les séances spéciales, le cas échéant.

Le conseil d'administration a tenu 9 séances au cours de l'exercice 2019. Le conseil se prononce sur des sujets relatifs à la qualité de vie dans le quartier. Les résolutions adoptées se trouvent dans le tableau en annexe 2.

Le conseil de quartier a donné ses recommandations à divers projets de modifications au règlement de zonage du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Ces projets de modifications sont généralement présentés par des employés provenant des divers services administratifs ou divisions de la Ville de Québec et dans certains cas, deviennent même la consultation publique du projet. Ces projets de modification ont pour but principal d'apporter certains changements souvent souhaitables au plan de zonage afin de rendre conformes certains usages rendus dérogatoires avec le temps.

Les membres du conseil ont assisté à plusieurs rencontres et activités données par la Ville de Québec sur différents sujets. Entre autres :

- Ville intelligente
- Vision de l'habitation
- Stratégie de sécurité routière 2020-2024 (consultation et séance de travail)
- Conseil d'arrondissement
- Kermess de Lac-Saint-Charles
- École l'Arc-en-ciel
- Table des partenaires
- Collectif du nord
- Encrage Québec
- Comité CRIC de RAFAL
- Forêt nourricière
- Rencontre concernant le futur tramway
- Séance d'information sur les matières résiduelles

Le conseil de quartier s'est également impliqué dans les projets suivants :

Projet « Maison fleurie »

Campagne d'encouragement pour l'embellissement du quartier avec remise de prix. ~~ou des prix ont été offerts.~~

Page Facebook

Nous tentons de garder à jour les informations que nous jugeons importantes. À la fin de l'année 2019, nous comptons 266 abonnés. Le partage des informations sur la page « J'habite Lac-St-Charles », avec ses 2821 membres, augmente de beaucoup les visionnements et les partages.

FINANCEMENT

Le conseil de quartier reçoit une subvention de fonctionnement jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année de la Ville de Québec. Chaque déboursé ou engagement fait l'objet d'une résolution.

En 2019, le conseil de quartier a reçu de la Ville de Québec une subvention de 770,00 \$ et a engagé des dépenses de fonctionnement de 1 488,71\$. L'actif net non affecté s'établissait à 11,29 \$ au 31 décembre 2019.

De plus, l'initiative Maisons Fleuries a généré 800,00 \$ en subvention, 750,00 \$ en commandite ainsi qu'une contribution du conseil de 454,66 \$ pour des dépenses de 2004,66 \$

L'annexe 1 donne l'état de la situation financière au 31 décembre 2019.

INVESTISSEMENT INSCRIT AU PQI 2020-2024

Un seul projet est inscrit au PQI 2020-2024:

- Réfection de piscines (parc Paul-Émile Beaulieu 2,7 M\$)

Rappelons que cet investissement devait initialement être effectué en 2017.

CONCLUSION

L'exercice qui se termine a été fort occupé pour les membres du conseil. Nous avons représenté les citoyens dans plusieurs activités pour assurer la place de Lac-Saint-Charles dans les diverses réflexions de la Ville de Québec. Des dossiers d'envergure en lien avec les préoccupations des citoyens du quartier ont émergé en cours d'année et la complexité de ces derniers a demandé une implication particulière des membres, n'étant pas nécessairement experts dans chacun des domaines concernés.

Une plus grande participation citoyenne est souhaitable, autant au sein des administrateurs que lors des séances publiques. En effet, le conseil aura à renouveler le mandat de ses membres afin d'assurer sa continuité dans les prochaines années. L'appui des citoyens lors des séances publiques ajoute poids et crédibilité aux demandes du conseil.

Le statut particulier de Lac-Saint-Charles au sein de la Ville de Québec, lié au réservoir d'eau, a par le passé, posé des contraintes, de l'immobilisme et des défis. Le conseil de quartier pourra être un acteur important dans la recherche de solutions innovantes. Nous devons revoir les manières de faire pour redonner au quartier son plein potentiel d'épanouissement. Un rattrapage est nécessaire et chaque année qui passe accentue l'urgence d'agir.

Les bénévoles ont fait preuve de rigueur et de disponibilité envers les citoyens. Nous pouvons être fiers du travail accompli. C'est donc avec fierté et sans prétention, que nous vous avons représenté.

Merci de nous appuyer,

Mathieu Des Roches
Président

P.S. : N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions ou de vos commentaires à l'adresse suivante :

ConseilQuartier.Lac-Saint-Charles@ville.quebec.qc.ca

Vous pouvez également vous adresser à :

Mario Demeule, conseiller en consultations publiques
418 641-6411, poste 3214
mario.demeule@ville.quebec.qc.ca

ANNEXE I — ÉTATS FINANCIERS

	2019	2018
Produits		
Subvention de la ville (fonctionnement)	770.00 \$	650.00 \$
Subvention de la ville (initiatives)	800.00 \$	
Autres (commandites)	750.00 \$	950.00 \$
Total des produits	2320.00 \$	1600.00 \$
Charges		
Fonctionnement		
• Secrétariat de service	771.00 \$	510.00 \$
• Frais de rencontres	80.46 \$	240.38 \$
• Initiative maison fleurie	2 004.66 \$	856.08 \$
• Frais de gestion du compte	72.75 \$	75.81 \$
• Registre des entreprises	35.00 \$	34.00 \$
• Achat d'équipement	186.88 \$	0.00 \$
Total des charges	2 963.87 \$	1 716.27 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	(643.87 \$)	(116.27 \$)
Actif net en début d'exercice	743.16 \$	848.25 \$
Actif net à la fin de l'exercice	99.29 \$	732.15 \$
Affecté (rédaction du Procès-verbal du 10 décembre 2019)	88.00 \$	80.00 \$
Non affecté	11.29 \$	652.15 \$

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 13 DÉCEMBRE 2019

Note : Il est à noter que les montants contenus dans la petite caisse du Conseil de quartier ont été ajoutés à l'actif net en début d'exercice. Ceci en vue de refléter la situation exacte. Ce procédé sera en application pour tous les prochains États des produits et des charges.

ANNEXE II — TABLEAU DES RÉOLUTIONS

NUMÉRO	DATE D'ADOPTION	RÉSOLUTION	SUIVI	ÉTAT
19-CA-45	2019-12-10	<p>Il est unanimement résolu de demander à la Ville de prévoir un budget en horticulture et en aménagement pour l'embellissement des entrées du quartier de Lac-Saint-Charles à l'été 2020 aux endroits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un aménagement paysager comprenant des fleurs vivaces ainsi qu'un panneau de bienvenue au quartier de Lac-Saint-Charles à l'intersection de la rue Jacques-Bédard et du chemin de la Grande-Ligne ainsi qu'à l'intersection de l'avenue du Lac-Saint-Charles et Roussin; ● Deux bacs à fleurs au sol ainsi qu'un panneau de bienvenue au quartier de Lac-Saint-Charles à l'intersection du boulevard de la Colline et de la rue des Merisiers ainsi qu'à l'intersection du chemin de la Grande-Ligne et de la rue Delage; ● Des jardinières de fleurs sur l'avenue du Lac-Saint-Charles entre la rue Jacques-Bédard et la rue Delage (les crochets pour supporter les jardinières sont déjà en place). 		
19-CA-44	2019-12-10	<p>Il est unanimement résolu de verser les honoraires professionnels à Madame Andrée Gaumont comme suit : un montant de 88,00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019 ainsi</p>		Clos

		qu'un montant de 88,00 \$ pour la rédaction du compte rendu de la séance du 8 octobre 2019.		
19-CA-43	2019-12-10	Il est unanimement résolu de demander à la Ville : a) de confirmer la construction de la piscine en 2020; b) d'informer le conseil de quartier de l'emplacement envisagé pour la piscine et le pavillon; c) d'obtenir toutes les informations concernant la réalisation des phases subséquentes de développement dans ce dossier.	Concernant le système d'éclairage du parc à planche à roulettes, une demande a été transmise au Service de la gestion des immeubles, afin d'analyser la situation. La mise en marche du système d'éclairage actuel nécessite l'intervention d'un employé. Une automatisation du système sera analysée avant la réouverture du parc au printemps prochain.	Éclairage du parc à planche à roulettes: suivi au printemps 2020
19-CA-42	2019-12-10	Il est unanimement résolu de demander à la Ville de prendre action en vue d'obliger le propriétaire du terrain vacant voisin du 15257 du boulevard de la Colline à éliminer les débris accumulés sur sa propriété.	Réponse du Service de la gestion territoriale transmise le 9 janvier 2020 Un dossier d'intervention sera ouvert en vue de traiter cette requête. Le propriétaire aura un délai pour corriger la situation d'ici à ce que la température permette le retrait et/ou nivellement du terrain. »	Suivi au printemps 2020 Clos
19-CA-41	2019-12-10	Il est unanimement résolu : a) de demander au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec d'évaluer le taux d'occupation quotidien des locaux du Centre et du stationnement par les citoyens participant aux activités de loisirs; b) de demander au RTC de transmettre au conseil de quartier les statistiques concernant les utilisateurs du transport en commun pour l'ensemble du quartier et plus particulièrement pour l'arrêt situé en face de	Réponse du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, transmise le 10 janvier 2020 : a:Réponse « Une rencontre avec le conseil de quartier se tiendra au cours des prochaines semaines afin de clarifier les attentes et mieux répondre aux besoins en lien avec le centre communautaire Paul-Émile-Beaulieu. » b:Réponse du RTC transmise le 09 janvier 2020 : La paire d'arrêts les plus près du Parc-o-Bus (arrêts 2786 et 2772) sont desservis par 2 parcours réguliers : 31, 82, et 3	En attente de la rencontre avec le Service des loisirs

		l'église Sainte-Marie-des-Lacs, et ce, pour tous les parcours.	parcours express : 282, 372, 572. Ensemble, ils génèrent en moyenne un total de 61 montées et 76 descentes par jour de semaine. Ces données sont celles de l'automne 2019. Comme vous constaterez, 3 de ces parcours sont des parcours principalement utilisés par des travailleurs et étudiants et se dirigent vers le sud (cégep, université et colline parlementaire) et utilisent l'arrêt 2786 puisque c'est l'arrêt en direction de ces destinations. Évidemment les retours en fin de journée se font sur l'arrêt 2772 principalement des descentes. En complément, ce Parc-o-Bus dispose de 15 places de stationnement pour notre clientèle selon les termes de l'entente. Il n'y a pas de données concernant le taux d'utilisation du POB depuis son déplacement au centre communautaire Paul-Émile Beaulieu. Nous savons toutefois qu'auparavant, le POB qui était localisé dans le stationnement de l'église disposait également de 15 places de stationnement et le taux d'occupation moyen était de 46%. »	
19-CA-40	2019-12-10	Il est résolu, à la majorité, que le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles communique avec la Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-des-Lacs afin de trouver une solution à la problématique du non-respect de la signalisation interdisant la circulation des véhicules quatre roues avant l'entrée du sentier destiné à cet usage à l'extrémité ouest de la rue Delage.		

19-CA-39	2019-12-10	Il est unanimement résolu de transmettre une lettre à la Villa Ignatia afin que l'organisme puisse sensibiliser ses usagers à respecter la signalisation en place sur la rue du Beau-Site.		Lettre à la Villa Ignatia envoyée le 2 février 2020
19-CA-38	2019-12-10	<p>Il est unanimement résolu de recommander ce qui suit à la Ville :</p> <p>Considérant la réponse négative de la Ville à la requête pour l'installation de panneaux routiers avec l'inscription « Zone résidentielle, circulez lentement » sur la rue du Beau-Site;</p> <p>Considérant la prochaine entrée en vigueur de la Stratégie sur la sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec;</p> <p>a) de demander l'échéancier des actions privilégiées par le Service du transport et de la mobilité intelligente (ajout d'une ligne axiale, déplacement des panneaux existants, émondage des arbres, demande de présence policière et présence éventuelle d'une stèle radar);</p> <p>b) de déplacer le panneau indicateur de vitesse 30KM actuellement en face du 1843 du Beau-Site pour l'implanter avant le 1835 du Beau-Site</p> <p>c) de vérifier si tous les panneaux en place, probablement installés avant les fusions municipales, sont conformes aux normes. De nouveaux échanges portent sur la circulation abondante générée par la présence de la Villa Ignatia à l'extrémité de la rue du Beau-Site (cul-de-sac). Une lettre de sensibilisation sera adressée à la Villa Ignatia.</p>	10-12-2019 Réponse obtenue du Service du transport et de la mobilité intelligente à savoir : « Les panneaux demandés ne pourront pas être ajoutés. Toutefois, l'ajout d'une ligne axiale, le déplacement des panneaux existants et l'émondage des arbres pour assurer leur visibilité seront recommandés. Une demande de présence policière sera faite. Ce site sera ajouté pour la présence éventuelle d'une stèle radar. »	Clos

19-CA-37	2019-12-10	Sur proposition de Mme Marie-Reine Gauthier, appuyée par M. Denis Des Roches, il est unanimement résolu d' approuver le compte rendu de la rencontre du 8 octobre 2019.		Clos
19-CA-36	2019-12-10	Sur proposition de M. Ludovic Lorrin, appuyé par M. Alain Anctil, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019		Clos
19-CA-35	2019-12-10	De modifier l'ordre du jour , d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.		Clos
19-CA-34	2019-12-10	Concernant la sécurité routière sur la rue Beau-Site, il est unanimement résolu de demander à la Ville : <ul style="list-style-type: none"> • de faire l'entretien de tous les panneaux indicateurs existants afin qu'ils soient visibles en tout temps; • d'installer des panneaux indicateurs de limite de vitesse dans le milieu de la voie de circulation; • d'installer un radar mobile à des moments critiques de la journée, soit entre 17h00 et 18h30 ainsi que les fins de semaine. 		Nouvelle résolution 19-CA-38 Clos
19-CA-33	2019-10-10	Il est unanimement résolu de demander à la Ville de réaffecter la somme de 174 000 \$ prévue en 2019 au PTI 2019-2020-2021 pour l'aménagement du parc Krieghoff à un autre parc dont l'emplacement reste à déterminer, mais se situant dans le même secteur.	Le projet ne pourra se réaliser en raison de contraintes du site, soit les lignes à haute tension. Voici la réponse du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire transmise le 21 novembre 2019 : Réponse le 22 nov. 2019 « Nous prenons note de la résolution et suivant l'adoption du programme d'investissement quinquennal nous pourrions informer le conseil de quartier des projets retenus. »	Nouvelle résolution en février 2020 Clos

19-CA-32	2019-10-10	Il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux des séances du 14 mai et du 3 juillet ainsi que le compte rendu de la rencontre du 11 juin 2019.		Clos
19-CA-31	2019-09-10	Il est unanimement résolu d'adopter le projet d' ordre du jour tel que proposé par le président.		Clos
19-CA-30	2019-09-03	Il est unanimement résolu d'approuver le paiement de la cotisation annuelle au Registre des entreprises du Québec au montant de 38,00 \$.		Clos
19-CA-29	2019-07-03	Il est unanimement résolu d'approuver la dépense de 80,00 \$ pour le souper de groupe du conseil de quartier.		Clos
19-CA-28	2019-09-03	Il est unanimement résolu de verser les honoraires professionnels à Madame Andrée Gaumont au montant de 160,00 \$ pour la participation aux rencontres et la rédaction du procès-verbal de la rencontre du 14 mai 2019 et le compte-rendu de la rencontre du 11 juin 2019.		Clos
19-CA-27	2019-07-03	Il est unanimement résolu de demander à la Ville de Québec de modifier son projet pilote « Éco-routes d'hiver » afin d'y inclure la gestion des matières résiduelles, soit le matériau abrasif épandu en cours d'hiver, dans son cahier des charges pour l'hiver 2019-2020.	2019-10-08 M. Demeule affirme avoir déposé une demande et qu'il est en attente d'une réponse. Suivi à faire au printemps	Suivi à faire au printemps Clos
19-CA-26	2019-07-03	Il est unanimement résolu de demander à la Ville de Québec qu'un Parc-O-Bus, ayant une capacité minimale de 20 places, soit remis à la disposition des citoyens de Lac-Saint-Charles à proximité des parcours 31-82-282-372-572 du RTC.	Le parc-o-bus du centre PEB a été remis en service	Clos
19-CA-25	2019-07-03	Il est unanimement résolu d'adopter le projet d' ordre du jour tel que proposé par le président.		Clos

19-CA-24	2019-05-14	Il est unanimement résolu de verser les honoraires professionnels à Madame Andrée Gaumont au montant de 187,00 \$ pour la relecture du rapport annuel 2018 et les corrections apportées, la rédaction des procès-verbaux des rencontres du 12 mars et du 9 avril 2019.		Clos
19-CA-23	2019-05-14	Il est unanimement résolu par le conseil de quartier de Lac Saint-Charles : De réitérer à la Ville de Québec de mettre en place un arrêt-stop obligatoire permanent, toutes directions, à l'intersection du chemin de la Grande-Ligne et de la rue Delage; la résolution 18-CA-07 du 13 mars 2018 ainsi que la confirmation du MTQ du 26 mars 2019 étant jointes en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.	2019-10-08 M. Demeule confirme que des panneaux d'arrêt obligatoire seront installés à l'intersection de la rue Delage et du chemin de la Grande-Ligne. Les panneaux pour annoncer la mise en fonction des nouveaux arrêts seront installés le vendredi 18 octobre. Les arrêts seront officiellement en fonction 30 jours après.	Clos
19-CA-22	2019-05-14	Il est unanimement résolu de demander à la Ville de Québec qu'un budget soit octroyé en 2019 pour l'achat et l'installation d'un équipement moderne de marquage des points pour les besoins du Centre Paul-Émile-Beaulieu.	Réponse: En 2018, les planchers, les planteurs et le remonte-boule ont été restaurés ou remplacés. Il n'est toutefois pas prévu d'acquérir un nouveau système d'affichage à court terme.	Lettre acheminée à Steeve Verret pour demander de prendre action dans ce dossier Clos
19-CA-21	2019-05-14	Il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 mars 2019.		Clos
19-CA-20	2019-05-14	D'approuver la candidature de M. Denis Des Roches à titre de membre coopté du conseil d'administration du conseil de quartier de Lac Saint-Charles à compter du 14 mai 2019.		Clos
19-CA-19	2019-05-14	Il est unanimement résolu d'adopter le projet d'ordre du jour tel que modifié.		Clos

19-CA-18	2019-05-14	Il est unanimement résolu de Mme Marie-Reine Gauthier pour agir à titre de secrétaire du Conseil de quartier de Lac Saint-Charles.		Clos
19-CA-17	2019-05-14	Il est unanimement résolu de M. Alain Anctil pour agir à titre de trésorier du Conseil de quartier de Lac Saint-Charles.		Clos
19-CA-16	2019-05-14	Il est unanimement résolu de Mme Michelyne St-Hilaire pour agir à titre de vice-présidente du Conseil de quartier de Lac Saint-Charles.		Clos
19-CA-15	2019-05-14	Il est unanimement résolu de M. Mathieu Des Roches pour agir à titre de président du Conseil de quartier de Lac Saint-Charles.		Clos
19-CA-14	2019-03-12	Il est unanimement résolu de tenir l'assemblée générale annuelle le 9 avril 2019 et de désigner M. Maxime Gravel -Renaud pour agir à titre de président d'élection.		Clos
19-CA-13	2019-03-12	Il est unanimement résolu d'accorder à Mme Andrée Gaumond, secrétaire de soutien, un tarif horaire de 22,00 \$ / heure à compter du 1er avril 2019.		Clos
19-CA-12	2019-03-12	il est unanimement résolu de verser les honoraires professionnels à Madame Andrée Gaumond au montant de 80,00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 12 février 2019.		Clos
19-CA-11	2019-03-12	Il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 février 2019		Clos
19-CA-10	2019-03-12	Il est unanimement résolu d'adopter le projet d'ordre du jour tel que présenté.		Clos
19-CA-09	2019-02-12	Il est unanimement résolu de verser les honoraires professionnels à Madame Andrée Gaumond au montant de 160,00 \$ pour la rédaction des procès-		Clos

		verbaux des assemblées du 11 décembre 2018 et du 8 janvier 2019.		
19-CA-08	2019-02-12	Il est unanimement résolu que le conseil de quartier de Lac St-Charles réitère à la Ville de Québec, pour la saison estivale 2019, sa demande d'un budget d'initiative afin de fleurir le quartier de Lac St-Charles soutenant l'évènement Maisons Fleuries.		Clos
19-CA-07	2019-02-12	Il est unanimement résolu que le conseil de quartier de Lac St-Charles dépose une demande de Budget d'initiative de 800,00 \$ pour l'édition 2019 de l'initiative Maisons Fleuries Lac St-Charles pour l'embellissement du quartier.		Clos
19-CA-06	2019-02-12	Il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des séances du 13 novembre et du 11 décembre 2018 et du 8 janvier 2019.		Clos
19-CA-05	2019-02-12	Adoption de l'ordre du jour		Clos
19-CA-04	2019-01-08	Chenil: Il est unanimement résolu de recommander au conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles de refuser le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 61123Fb R.C.A.6 V.Q. 248.	12-02-2019 : M. Anctil a appris que le conseil d'arrondissement va représenter le dossier sous une nouvelle forme à sa prochaine séance du 19 février. Ni les citoyens ni le conseil de quartier ne seront consultés à nouveau si les changements au règlement de zonage sont mineurs. M. Des Roches souhaite que le conseil de quartier soit mis au courant des modifications. À suivre	Clos
19-CA-03	2019-01-08	Candidature de Michelyne St-Hilaire à titre de vice-présidente du conseil d'administration du CQLSC	Unanimité	Clos

19-CA-02	2019-01-08	Candidature de Mathieu Des Roches à titre de président du conseil d'administration du CQLSC	Unanimité	Clos
19-CA-01	2019-01-08	Adoption de l'ordre du jour	Unanimité	Clos